

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	24
Date de convocation : le 1 ^{er} juin 2023 Date d'affichage : le 9 juin 2023		

**Séance du neuf juin
deux mille vingt trois
à vingt heures trente**

DELIBERATION

N° 2023.31

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 9 juin 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, FLAMENT-BJARSTAL, EON, HENRY, HERIQUE, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA.

Messieurs, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame PEREZ-LOPEZ
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame CHAAR ayant donné pouvoir à Madame HENRY
Madame STEPHAN ayant donné pouvoir à Monsieur JACOB
Monsieur BOJEMAÏ
Madame BELLINI

Secrétaire de séance : Monsieur CEREUIL

Elections sénatoriales, désignation des délégués suppléants

Le Conseil municipal,

- Vu le CGCT.
- Vu le courrier du Préfet imposant la date du conseil municipal
- Vu le code électoral
- Vu la réglementation relative à l'objet pour les villes de plus de 9 000 habitants
- Vu la liste des suppléants présentée par Madame le Maire

Considérant que les 29 conseillers municipaux sont de droit les délégués du conseil municipal.

Madame le Maire propose d'organiser le scrutin pour désigner 8 suppléants.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et lecture des pouvoirs, Madame le Maire constate qu'il n'y a qu'une liste composée des électeurs suivants : Laurent GIANNETTI, Alexandra BRISSARD, Rémy PORTES, Marie-France FLACON, Pascal GERTRUDE, Marie-Christine LE LAY, Alexandre FLEUREAU, Caroline WIEREPANT.

Les élus sont invités à voter

Résultat du vote :


Nombre conseillers présents ou représentés :	27
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	27
Suffrages déclarés nuls :	0
Suffrages déclarés blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés pour la liste présentée par Madame le Maire :	26

Les 8 candidats présentés ci-dessus sont désignés suppléants.

Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
Remise aux archives communales,



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL


Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.